



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du 16 juillet 2019

Le Conseil Municipal extraordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 16 juillet 2019 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Étaient présents : M. André IPERT Maire, Mme Angèle VERAN 2^{ème} Adjoint, M. Abid BOUKHADRA 3^{ème} Adjoint, M. Michel MASSEGLIA 5^{ème} Adjoint, Mme Laurence BOETTI FORESTIER, Mme Renée GINCOURT GIORDANO, Mme Sylvia GOSSMANN, M. Jean-Marie MINOTTO, Mme Christelle ABIDOS, M. Michel BRAUN, Mme Patricia BELTRA, Mme Isabelle COTTA, M. Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Jean-Pierre BEGHELLI, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excusés : M. Pippo OLIVERI 1^{er} Adjoint, donne pouvoir à Mme Angèle VERAN, Mme Gisèle COTTALORDA 4^{ème} Adjoint donne pouvoir à Mme Christelle ABIDOS, Mme Bernadette CAUDRON donne pouvoir à M. André IPERT.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** : le quorum est atteint.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2019 2018.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la

séance ordinaire du 28 juin 2019.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Approbation du PLU (zonage, règlement, servitudes)	2
2	Décision modificative N°4 - Budget Principal	3
3	Approbation du Compte de Gestion du budget Eau et Assainissement 2018	3
4	Approbation du rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » à la CARF	3
5	Approbation du rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention de Inondations » à la CARF	4
6	Remboursement de la subvention du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour le ski scolaire 2017-2018	4
7	Création de postes au tableau des effectifs	5
8	Informations diverses	5
9	Questions diverses	6

1. Approbation du PLU (zonage, règlement, servitudes).

Monsieur le Maire rappelle que le projet du plan local d'urbanisme (PLU) a pris du retard car les services de l'État n'ont pas approuvé le projet initial. C'est pour cette raison qu'un nouveau projet est présenté ce soir afin d'être validé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire laisse la parole à **Mme Angèle VERAN**, adjoint délégué à l'urbanisme, qui rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du PLU le 11 Décembre 2015, a approuvé le PADD le 14 octobre 2016 puis a approuvé les OAP le 25 novembre 2016. L'approbation du 1^{er} projet de règlement et du zonage a eu lieu lors de la séance du 13 janvier 2017.

Suite aux remarques transmises par les Personnes Publiques Associées, des modifications minimales ont été apportées au PADD et aux OAP.

Les zonages ainsi que le règlement et ses annexes ont été rectifiés selon les remarques qui nous ont été faites par les services de l'État, ayant jugé notre projet initial irrecevable.

Après cet exposé, le Cabinet « PB Consult » nous présente ce nouveau projet pour approbation par le Conseil Municipal et transmission de ces pièces aux PPA.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le projet du PLU présenté par le cabinet « PB Consult ».

Vote : Pour : 18

Abstention : 1 (M. Michel BRAUN)

2. Décision modificative n°4 – Budget Principal.

Monsieur le Maire donne la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie** qui explique la nécessité de modifier les imputations de certaines opérations d'investissement à la demande de la trésorerie de Breil sur Roya.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les décisions modificatives n° 4 au Budget Principal.

Approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion du Budget Eau et Assainissement 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie** qui explique que la trésorerie a encore des comptes d'attente sur le Budget Eau et Assainissement qui n'ont pas été transférés à la CARF. Il faut donc approuver le compte de gestion dressé par Mme Martinet.

Approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du rapport de la CLETC dans le cadre du transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » à la CARF.

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 19 juin 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française lui a transmis le rapport établi par la CLETC pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines en date du 19 décembre 2018.

Il rappelle que par délibération N° 182/2018 en date du 12 novembre 2018 portant modification des statuts, la Communauté d'Agglomérations de la Riviera Française a décidé d'exercer en compétence facultative la « gestion des Eaux Pluviales Urbaines » à compter du 01 Janvier 2019 puis obligatoire à compter du 01 janvier 2020.

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 19 décembre 2018 afin d'évaluer et de valider les charges transférées des communes membres de l'intercommunalité. Le rapport de la Commission d'Évaluation des Transferts des Charges (CLETC) doit être approuvé dans un délai de 3 mois à compter de sa réception.

Dans ce rapport, la CLECT propose de faire financer cette compétence par une diminution des attributions de compensation aux communes sur la base d'un montant forfaitaire de 2 Euros par habitant, soit 6 120 € par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance dudit rapport et de bien vouloir l'approuver.

Approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » à la CARF.

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 19 Juin 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française lui a transmis le rapport établi par la CLETC pour la compétence GEMAPI en date du 19 Décembre 2018.

Il rappelle que la Loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été attribuée en compétence obligatoire des communes, avec transfert de plein droit aux intercommunalités au 01 Janvier 2018.

Dans le cadre de ce transfert, les charges transférées par les communes à l'intercommunalité ont été évaluées et validées en Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) le 19 Décembre 2018. À l'issue de cette évaluation le présent rapport a été établi.

Monsieur le Maire rappelle que c'est dans le cadre du GEMAPI que les travaux d'engrènement des Cellés ont été réalisés récemment.

Une étude hydraulique pour la protection contre les inondations sur la commune est prévue prochainement au niveau de Goulden, du Camping, du pont de Nice et de l'Aigara.

La CARF a choisi de mettre en place une taxe affectée au financement de cette nouvelle compétence qui est visible sur la taxe d'habitation et la taxe foncière des administrés de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance dudit rapport et de bien vouloir l'approuver.

Approuvé à l'unanimité.

6. Remboursement de la subvention du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour le ski scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes verse à la Commune la subvention pour le ski scolaire. Considérant que la Coopérative scolaire est chargée de régler les factures au transporteur, il y a lieu de reverser cette subvention sur

le compte de la coopérative scolaire de l'école primaire.

Les montants à reverser sont les suivants :

- 656.91 € reliquat de l'année 2017,
- 1 254.00 € pour l'année 2018,

Soit un total de **1 910.91 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce versement.

Approuvé à l'unanimité.

7. Création de postes au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaire. Cet agent, en poste au service périscolaire et au Centre de loisirs de la commune, donnant entière satisfaction, sera stagiairisé à compter du mois d'août.

Approuvé à l'unanimité.

8. Informations diverses

- Les travaux de la Porte de Gènes vont être modifiés car le bâtiment est implanté sur un rocher penché qui nécessite une sécurisation plus importante.
- Les toilettes publiques sont en cours d'installation derrière la mairie et seront prochainement mises en service.
- La commune a recruté une personne dans le cadre du service civique pour une durée de huit mois. Elle interviendra dans le cadre d'Alcotra et de projets culturels.
- **M. Michel MASSEGLIA**, Adjoint, demande où en est la cession du droit de chasse sur les parcelles communales qui se trouvent sur le territoire de Piène, demandée par la société de chasse de Piène.
Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré les membres de la société de chasse de Piène et attend de recevoir la société de chasse de la Grive avant de prendre une décision.
- **M. Michel MASSEGLIA** demande ce qu'il va advenir des services publics de la commune : la Poste, la Perception.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion s'est tenue en mairie en présence de la Direction de la Poste de Menton et d'élus du Conseil Municipal.

Lors de cette réunion, **Monsieur le Maire** s'est opposé aux propositions de modification d'horaires faites par la Direction de la Poste :

- fermeture du guichet le vendredi après-midi,
 - ouverture l'après-midi de 14h à 16h30 au lieu de 13h30 à 16h.
- De plus, il est prévu qu'il n'y ait plus qu'un seul agent en poste au guichet au lieu de deux.

Lors d'une réunion de la DGFIP le 5 juillet 2019 à Menton, il a été annoncé que seul un agent resterait pour l'accueil et l'information du public à la trésorerie de Breil. Les autres agents seront mutés à Menton et les communes ne seront plus gérées par la trésorerie de Breil. Un conseiller financier sera en poste sur tout le territoire de la vallée de la Roya, voire au-delà.

Monsieur le Maire indique que ces questions sur les services publics de la vallée seront évoquées lors du conseil syndical du SIVoM du jeudi 18 juillet 2019.

9. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h05.

André IPERT

Maire de Breil sur Roya

